

Devenir adulte après la protection de l'enfance

Ce que révèlent les parcours de 31 jeunes arrivés seuls en France

Trouver un emploi, poursuivre une formation, payer son logement, renouveler ses papiers : pour les jeunes arrivés seuls en France, le passage à l'âge adulte concentre plusieurs défis. Une étude menée par l'association ADALI Habitat dans les Vosges retrace les parcours de 31 anciens mineurs non accompagnés.

Leurs récits montrent des vies progressivement stabilisées, des possibilités qui s'élargissent et des équilibres qui peuvent encore se fragiliser plusieurs années après la fin de l'accompagnement.

En 2024, ADALI Habitat célébrait dix années d'accompagnement aux côtés des mineurs non accompagnés, souvent désignés par le sigle MNA. Ces jeunes sont arrivés en France avant leurs 18 ans, privés de la protection de leurs parents ou d'un représentant légal sur le territoire. Ils ont été accueillis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le service départemental chargé de la protection des enfants en danger.

Ce recul a conduit l'association à poser une question : que deviennent ces jeunes après la fin de leur accompagnement ?

Une enquête attentive aux parcours et à la parole des jeunes

L'étude porte sur 31 personnes dont l'accompagnement s'est achevé entre janvier 2015 et décembre 2024. Rencontrées au printemps 2025, elles ont raconté leurs parcours de formation, d'emploi, de logement, leurs démarches administratives et l'évolution de leurs relations.

Les participants ont été tirés au sort parmi les jeunes ayant bénéficié d'au moins vingt mois d'accompagnement. Ce choix permet d'étudier les effets d'un soutien inscrit dans la durée ; il réduit toutefois la place des parcours accompagnés plus brièvement, notamment lorsque l'accueil débute à proximité de la majorité¹. Les résultats éclairent donc les trajectoires de ce groupe particulier, avec une portée qui appelle à la prudence pour toute généralisation.

L'analyse repose sur les déclarations des personnes rencontrées. Elle restitue leur expérience et leur compréhension des événements, à partir d'entretiens guidés par des thèmes communs. Les dossiers et les témoignages des professionnels constituent d'autres sources, qui sont restés en dehors du périmètre de cette enquête.

Trois temps structurent cette synthèse : les conditions du départ, les années qui suivent, puis les situations observées au printemps 2025.

¹ En 2023, les jeunes âgés de 17 ans et plus représentaient 30,5 % des mineurs non accompagnés confiés à l'aide sociale à l'enfance à l'échelle nationale (Mission nationale mineurs non accompagnés, 2023, p. 8). Dans le panel de l'étude, cette proportion est de 13 %, ce qui traduit une moindre représentation des jeunes accueillis à proximité de leur majorité.

1. Quitter la protection : devenir autonome à marche accélérée

À 18 ou 19 ans, assumer déjà l'essentiel

La sortie intervient tôt dans les trajectoires étudiées. 15 enquêtés situent la fin de leur prise en charge avant 19 ans et 77.5% au plus tard à cet âge. Cette précocité apparaît d'autant plus lorsqu'elle est rapprochée des calendriers de décohabitation des jeunes dites ordinaires². Le départ du domicile familial s'inscrit souvent dans une transition progressive, parfois réversible et soutenue financièrement par les parents.

Comme les autres jeunes sortant de l'ASE, les anciens MNA doivent assumer rapidement leur logement, leurs ressources et leurs démarches. À ces enjeux s'ajoute une difficulté supplémentaire : la régularisation du droit au séjour, qui peut directement conditionner la poursuite d'une formation, l'accès à l'emploi et la capacité à se projeter.

Une prolongation inégale de la prise en charge jeune majeur

Le contrat jeune majeur (CJM), qui permet de prolonger l'aide après 18 ans, apporte du temps pour préparer cette transition. Dans le groupe étudié, son recours devient plus fréquent et sa durée s'allonge pour les sorties les plus récentes. Treize personnes déclarent cependant avoir quitté la protection de l'enfance sans en bénéficier.

Sans constituer un axe initial de l'enquête, les récits font apparaître une compréhension souvent partielle des finalités, de la durée et des conditions de poursuite du CJM, interrogeant la lisibilité de ce cadre pour les jeunes concernés.

Landry (cohorte 2, sortie déclarée à 18 ans et 3 mois) raconte : « *Le contrat jeune majeur qu'on m'avait fait signer, pour moi, c'était un peu dans l'ignorance. (...) Je pensais que, si on te faisait un contrat jeune majeur après dix-huit ans, la prise en charge pouvait aller jusqu'à vingt et un ans. J'ai signé et, après, on m'a dit qu'il fallait sortir.* »

La possibilité d'anticiper son départ dépend ainsi du temps accordé et de la compréhension des décisions qui organisent l'accompagnement.

Se sentir prêt, pouvoir choisir son départ

Les entretiens font apparaître plusieurs expériences qui donnent un contenu différent au fait de se sentir « prêt » à sortir de l'ASE et à la manière dont chacun vit son départ.

Rodrigue (cohorte 3, sortie déclarée à 19 ans et demi) décrit une première configuration :

« *Au moment où il fallait quitter ADALI, j'avais un bon suivi. Mon éducatrice était toujours derrière moi. On a trouvé l'appartement et je me suis installé. J'avais déjà un titre de séjour, puis je me suis mis dans le monde du travail. Après ma sortie, elle restait disponible. Je la recontactais quand j'avais des difficultés, (...).* »

² En 2024, Eurostat et l'INSEE situaient l'âge de décohabitation à 23,5 ans en France et à 26,2 ans dans l'Union européenne.

Idrissa (cohorte 2) relate une autre expérience :

« J'ai quitté ADALI (...) à dix-huit ans et demi, et j'avais eu environ six mois de contrat jeune majeur. C'est moi qui ai voulu partir : j'étais prêt. J'avais obtenu mon CAP cuisine et trouvé un contrat d'apprentissage en boulangerie. Nous devons partir parce que notre CAP était terminé. Ce n'était pas comme pour certains jeunes à qui on avait dit de partir tout de suite. »

Issa (cohorte 4, sortie déclarée à 18 ans et demi) décrit une sortie vécue sous contrainte :

« Quand j'ai quitté ADALI, je n'avais pas d'économies. Ça faisait seulement environ six mois que j'étais en apprentissage et, en même temps, ils me mettaient toujours la pression pour quitter. Ce n'est pas moi qui ai demandé à partir. Ils m'ont demandé de quitter. J'étais prêt parce que je n'avais pas d'autre choix, et puis il y avait d'autres jeunes qui devaient venir. (...) »

Ces expériences permettent de distinguer 3 dimensions dans les récits : disposer des ressources nécessaires au départ, se sentir prêt à partir et pouvoir participer aux conditions de sa sortie. Leur articulation façonne l'expérience de cette transition biographique, relationnelle et institutionnelle.

Les récits font aussi apparaître une forme d'ambivalence : se dire « prêt » peut parfois traduire moins un sentiment de préparation qu'une adaptation à une sortie perçue comme inévitable.

Se former avec la sortie en ligne de mire

La manière dont cette sortie est vécue dépend aussi des ressources que le jeune a eu le temps de construire avant elle. Les jeunes disposent de temporalités très différentes selon leur parcours antérieur, leur maîtrise du français, leur âge de reconnaissance comme MNA et le moment de leur entrée effective dans l'accompagnement.

Parmi les 20 jeunes reconnus après leur 16e anniversaire, 40% quittent la prise en charge avant l'obtention de leur premier diplôme, contre 9% des 11 jeunes reconnus avant 16 ans. Une reconnaissance plus précoce offre davantage de latitude pour apprendre la langue, découvrir le système scolaire, ajuster son orientation et progresser vers une première qualification.

Pour les jeunes reconnus plus tardivement, ces étapes se concentrent toutes dans le temps qui précède la majorité.

Au moment du départ, 22 jeunes possèdent déjà au moins un diplôme³ et 64.5% poursuivent encore une formation. Pour une part conséquente du panel, les études continuent donc alors que l'accompagnement prend fin.

Les orientations observées se concentrent autour de formations professionnelles courtes et de plusieurs secteurs offrant des possibilités d'apprentissage et d'embauche. Les aspirations

³17 d'entre eux disposent du CAP comme plus haut niveau de qualification.

personnelles rencontrent ici un espace de possibilités structuré par le niveau scolaire et linguistique, l'offre locale, les places disponibles, les employeurs et la temporalité de la sortie.

Nabil (cohorte 2, sortie déclarée à 19 ans) restitue cette articulation :

« À la base, j'aurais préféré faire un bac général. Avant d'arriver ici, j'étais dans une filière scientifique. Mais, comme j'étais dans un service social et tout seul ici, il fallait que je puisse travailler juste après. Personne ne m'a obligé : c'est moi qui ai choisi. Mais j'étais obligé de choisir quelque chose qui me permette de travailler rapidement et de gagner ma vie, parce que je savais que j'allais prendre un appartement et payer mon loyer tout seul. C'est pour cela que j'ai fait un bac professionnel en électricité. »

Son récit éclaire la manière dont les dépenses à venir orientent, dès la scolarité, les choix de formation.

L'apprentissage, un diplôme et un revenu pour préparer la suite

L'apprentissage occupe une place centrale dans les modalités de formation du panel étudié. 68% jeunes ont connu l'apprentissage pendant leur prise en charge à l'ASE. Il associe qualification, expérience professionnelle et rémunération.

Cette rémunération prend une portée particulière dans la perspective d'une sortie où le jeune devra assumer son autosuffisance matérielle.

Elle permet notamment de constituer une épargne avant le départ. Parmi les 17 jeunes passés par l'apprentissage dont l'épargne est renseignée, 14 disposent d'au moins 2 000 euros à la sortie. Parmi les 7 jeunes formés sous statut scolaire (en initial) pour lesquels cette information est disponible, un seul atteint ce montant.

Adama (cohorte 3, sortie déclarée à 18 ans) décrit cette pression :

« Moi, je n'ai pas trouvé un apprentissage directement. J'étais obligé d'aller à l'école pour faire deux années de CAP, alors qu'il y en a qui ont eu directement un apprentissage à 16 ans. À l'école, on gagnait seulement ce qu'ADALI nous donnait par mois. J'étais à l'internat, donc c'était 280 euros (le pécule de l'ASE). C'était la galère pour faire des économies et te préparer pour tes 18 ans. L'apprentissage, c'était devenu le but de tous les jeunes, parce qu'on te disait directement qu'à 18 ans tu allais sortir. Tu te dépêches pour gagner un peu de sous et, à 18 ans, avoir quelque chose. »

Le parcours de Fatoumata (cohorte 5, sortie déclarée à 18 ans) apporte cependant un contrepoint important :

« J'avais aussi la possibilité de faire un apprentissage, mais moi, je suis une grosse flemmarde, en fait. Je n'arriverais pas à faire l'apprentissage et à aller à l'école. Je n'arriverais pas à combiner les deux. Donc, j'ai préféré vraiment rester sur une formation initiale, avec l'école et les stages. L'alternance, ce n'est pas mon truc. »

Son choix rappelle que les orientations restent aussi traversées par des préférences, un rapport singulier à l'école et au travail et, plus largement, par des aspirations ordinaires de jeunesse. Le statut administratif intervient également dans cet espace de choix.

Sa carte de résident de dix ans lui offre également un horizon administratif plus stable pour construire son projet.⁴ La liberté d'orientation dépend ainsi des aspirations, des ressources financières et de la sécurité du droit au séjour.

Sortir de la protection de l'enfance : mais pour aller où ?

Les solutions précaires ou instables au moment du départ se concentrent dans les premières cohortes. L'accès à une première solution de logement durable devient ensuite beaucoup plus fréquent.

Cette évolution apporte une sécurité fondamentale et déplace progressivement la question vers la marge de choix associée à cette solution.

Youssef (cohorte 4, sortie déclarée à 18 ans) raconte : « *Je ne voulais pas prendre ce studio. (...) Une professionnelle m'a poussé à sortir. (...) Franchement, sur le choix du logement, je n'ai pas eu le choix.* »

Sékou (cohorte 4, sortie déclarée à 19 ans et 3 mois) dispose d'une temporalité différente et peut examiner plusieurs propositions avant de retenir un logement correspondant davantage à son emploi et à son projet familial.

La localisation, le loyer, la taille du logement et le moment de l'installation influencent directement la vie quotidienne. Pouvoir intervenir sur ces caractéristiques élargit la maîtrise de son parcours.

Au moment du départ, chacun dispose ainsi d'appuis différents : un diplôme, une épargne, un logement, des documents de séjour ou des relations de confiance. Les années suivantes vont éprouver leur solidité et permettre d'en construire de nouveaux.

2. Après la sortie : avancer, traverser les ruptures, retrouver des appuis

Pour 68 % des personnes interrogées, la formation se poursuit après la fin de l'accompagnement. Parmi elles, cette période de formation dure en moyenne plus de deux ans. La construction d'une qualification s'étend donc fréquemment au-delà du départ.

Youssef (cohorte 4), par exemple, poursuit son apprentissage après la fin de sa prise en charge jusqu'à l'obtention d'un brevet professionnel, diplôme permettant d'approfondir la maîtrise d'un métier. Il accède ensuite à un contrat à durée indéterminée (CDI), puis change d'entreprise.

Son expérience et les relations nouées dans son secteur facilitent cette évolution : les premiers acquis ouvrent progressivement de nouvelles possibilités.

⁴ La carte de résident détenue par Fatoumata est valable dix ans. Les cartes de séjour « salarié » ou « étudiant » ont des durées plus courtes : lorsqu'elles sont pluriannuelles, leur validité peut atteindre quatre ans maximum, selon la situation. Leur renouvellement reste lié aux conditions du séjour accordé, notamment professionnelles ou scolaires. Cette différence peut peser sur les choix de formation et sur la possibilité de préparer des projets à plus long terme.

Les aspirations peuvent elles aussi évoluer lorsque de nouvelles possibilités deviennent visibles. Junior (cohorte 3, sortie déclarée à 19 ans) envisageait d'abord une entrée dans l'emploi après son baccalauréat. Les encouragements de ses enseignants participent à son choix de poursuivre en BTS. La trajectoire scolaire s'élargit alors à partir de ressources et de relations constituées au fil du parcours.

Ces parcours montrent comment les effets de l'accompagnement peuvent se prolonger, à travers les qualifications obtenues, les expériences et les rencontres.

Un équilibre qui peut encore basculer

Les années suivant la sortie comportent également des interruptions et des ruptures. Vingt et une personnes déclarent avoir traversé au moins une période d'inactivité professionnelle sans indemnisation.

Un emploi ou un logement acquis à la sortie peut être fragilisé plusieurs années plus tard. Une baisse de revenu, une difficulté de séjour ou un retard administratif peut atteindre d'autres dimensions de la vie. Pour certains, la stabilité repose sur un équilibre précaire, avec une épargne limitée et quelques soutiens décisifs.

Nabil décrit ainsi une période de baisse de ses ressources : *« J'ai tenu avec mes économies de septembre jusqu'à février. Quand j'ai senti que financièrement cela n'allait plus pouvoir continuer, j'ai quitté l'appartement. Je n'avais pas de dette de loyer, mais je ne pouvais plus continuer comme ça. »*

Son épargne lui permet de conserver son logement plusieurs mois. À l'approche de son épuisement, il quitte l'appartement. Des amis l'hébergent temporairement, puis une reprise de formation et un nouvel emploi l'aident à reconstruire sa situation. Ses appuis se relaient : l'épargne lui donne du temps, les proches assurent un hébergement et la formation prépare le retour à l'emploi.

Serge (cohorte 3, sortie déclarée à 19 ans) connaît un enchaînement différent. Après plusieurs années de stabilité professionnelle et résidentielle, la perte de son droit au séjour ferme son accès au travail déclaré. Ses revenus diminuent, une dette de loyer s'accumule, puis il quitte son logement. Il conserve ses qualifications, son expérience, son permis et une partie de ses relations, mais l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) dont il fait l'objet réduit fortement ses possibilités de s'appuyer sur ces acquis.

Cette situation met en évidence que posséder une ressource et pouvoir effectivement la convertir en possibilité d'action constituent deux réalités différentes.

Adama : « Les chocs sont venus en même temps »

Après un CAP où il se décrit comme premier de sa classe, Adama poursuit en bac professionnel. À la sortie d'ADALI, il doit concilier l'école, le travail, le passage du permis et les préoccupations liées à sa famille restée au pays. Il interrompt alors son bac :

« Les chocs sont venus en même temps. (...) C'était difficile de tout gérer. Tu fais un choix, tu abandonnes l'autre et tu avances. J'ai privilégié le permis et aussi ma santé, moralement. »

La fin de l'apprentissage ouvre une nouvelle période d'incertitude. Adama recherche pendant environ six mois un emploi, en privilégiant un CDI pour stabiliser son séjour. Pendant ce temps, le loyer et les frais de voiture pèsent sur ses économies. Des impayés s'accumulent.

Avec l'appui de la Mission locale, il obtient finalement une proposition de CDI en soudure. L'autorisation de travail demande encore deux mois d'attente : *« On me dit de chercher un travail, je me casse la tête, je trouve un CDI, et il me faut encore une autorisation pour pouvoir travailler. »*

L'employeur maintient sa proposition et le bailleur accepte un remboursement progressif des loyers en retard. Ces appuis contribuent à préserver son emploi à venir et son logement.

Son parcours montre comment les difficultés scolaires, administratives et financières s'enchaînent, jusqu'à peser sur la santé et les choix d'orientation. Il donne aussi à voir les arbitrages réalisés pour tenir et le rôle décisif des soutiens qui laissent du temps pour retrouver un équilibre.

Choisir sous la pression des urgences

Dans certaines périodes, les jeunes doivent parfois privilégier une sécurité au prix d'une autre possibilité.

La trajectoire de Wilfried (cohorte 5, sortie déclarée à 21 ans) reçoit une proposition de CDI à l'issue de son apprentissage : *« Je n'ai pas essayé de négocier. (...) Mon regret, c'est de ne pas avoir négocié, mais la préfecture m'avait dit de ramener un contrat. »*

La nécessité de présenter un contrat pour ses démarches de séjour pèse ici sur la négociation de ses conditions d'emploi. Les décisions prennent sens au regard des urgences et des conséquences anticipées.

Ces expériences invitent à apprécier l'autonomie à partir des choix réellement accessibles et des soutiens disponibles lorsqu'un événement fragilise le parcours.

Après les éducateurs, sur qui compter ?

Après la sortie, les soutiens se diversifient et deviennent souvent plus ponctuels.

Créé en janvier 2023 par ADALI Habitat et le Conseil départemental des Vosges, le Dispositif d'Accompagnement des Majeurs Sortis (DAMS) permet aux anciens jeunes accompagnés de retrouver un interlocuteur. Landry (cohorte 2), Lassana (cohorte 4) ou Ismael (cohorte 4) y recourent notamment pour leurs démarches administratives, avec des niveaux d'autonomie différents dans la constitution de leurs dossiers.

Landry (cohorte 2) décrit cette articulation entre initiative personnelle et recours au soutien : « *Si j'ai besoin d'un truc, je le demande. (...) J'essaie de venir et dire j'ai besoin de telle ou telle information. (...) Parce qu'il y a beaucoup de documents. Je ne connais pas comment ça se passe.* »

Identifier une difficulté, savoir vers qui se tourner et demander une aide adaptée constituent aussi des dimensions de l'autonomie.

Une ancienne éducatrice, des enseignants, un employeur, des amis ou d'autres jeunes peuvent également apporter une information, faciliter une démarche ou proposer une solution temporaire. Certains anciens accompagnés deviennent à leur tour des personnes ressources.

3. Au printemps 2025 : une place construite, des sécurités variables

Diplômes, emploi, logement : des progrès visibles

Les entretiens réalisés entre mars et mai 2025 montrent une consolidation importante des situations.

Sur le plan de la qualification, 26 enquêtés sur 31 disposent d'au moins 1 diplôme. Le CAP reste le niveau le plus fréquent, tandis que les trajectoires font désormais apparaître davantage de baccalauréats professionnels et des qualifications de l'enseignement supérieur qui n'étaient pas encore présentes au moment de la sortie de l'ASE.

La situation professionnelle connaît une évolution comparable. 30 enquêtés exercent une activité salariée, indépendante ou en apprentissage. Le CDI occupe désormais une place dominante avec 64.5% de situations, alors qu'il représentait environ 40 % des premiers contrats exploitables. Les premières entrées dans l'emploi reposaient davantage sur l'intérim, les CDD ou l'apprentissage ; au printemps 2025, les situations se concentrent davantage sur des formes d'emploi durables.

Les revenus salariés déclarés se concentrent principalement entre 1 500 et 1 900 euros nets mensuels, alors que le salaire net médian du secteur privé atteint 2 190 euros en équivalent temps plein en 2024 (INSEE, 2024). Une part importante du panel dispose ainsi de revenus supérieurs au salaire minimum, tout en conservant des marges économiques relativement modestes.

Les 31 personnes disposent d'une solution de logement stable au moment de l'enquête. 61% vivent dans le parc social, contre 39% à la sortie de l'ASE. La stabilité du bail et des loyers relativement contenus constituent un appui important pour des ménages dont les revenus restent souvent inférieurs à la médiane nationale.

L'ancrage territorial demeure également marqué. 20 enquêtés sur 31 résident encore dans les Vosges, avec une concentration importante autour d'Épinal. 7 vivent en Île-de-France et les autres mobilités concernent notamment Nancy, Lyon et Strasbourg. Pour une majorité du panel, les années suivant la sortie ont ainsi prolongé une inscription durable dans le territoire au sein duquel leur accompagnement avait commencé.

L'accès au permis de conduire progresse également : 55% des personnes en disposent au printemps 2025, contre 9.5% au moment de la sortie. Cette progression est particulièrement marquée dans les cohortes les plus anciennes et rappelle que l'accès à l'autonomie matérielle se poursuit plusieurs années après la prise en charge.

Des papiers pour aujourd'hui, un horizon pour demain

Trente personnes déclarent une situation administrative régulière au printemps 2025. Cinq possèdent la nationalité française.

La durée et les conditions de renouvellement des titres de séjour distinguent toutefois des situations très différentes. Une carte de résident valable dix ans offre un horizon plus long qu'un titre de séjour temporaire ou pluriannuel, comme une carte « salarié » ou « étudiant ». Ces titres sont généralement renouvelés en fonction de conditions liées notamment à l'exercice d'une activité professionnelle, à la poursuite des études ou aux ressources. La carte « vie privée et familiale » relève de conditions de renouvellement spécifiques, davantage liées à la situation familiale et personnelle de la personne concernée. Ces différences influencent la possibilité de préparer un changement d'emploi, de reprendre des études ou d'engager un projet familial.

Des acquis solides, des équilibres à préserver

Cette photographie du printemps 2025 prend tout son sens lorsqu'elle est rapprochée des étapes, des soutiens et des ruptures qui l'ont précédée.

Pris ensemble, ces éléments dessinent une installation sociale, professionnelle et résidentielle largement consolidée, mais dont les protections restent de qualité différente. Un CDI ne dit pas la qualité des conditions de travail et de rémunération. La durée du droit au séjour et la nature du titre détenu sont particulièrement structurantes : elles conditionnent l'horizon dans lequel une personne peut changer d'emploi, reprendre une formation, créer une activité ou engager un projet familial. La robustesse d'une position tient autant aux ressources détenues qu'à leur durée et aux possibilités qu'elles permettent de conserver.

Se sentir intégré : une expérience du quotidien

Interrogés sur leur définition de l'intégration, les anciens MNA l'associent souvent à des dimensions très concrètes de leur vie quotidienne. Leurs récits donnent une place importante au travail d'adaptation réalisé au fil du parcours, à l'apprentissage des codes sociaux et institutionnels et à la capacité d'agir progressivement par soi-même.

Rachid (cohorte 4, sortie déclarée à 18 ans et 8 mois), par exemple, rattache son sentiment d'intégration au fait de pouvoir désormais prendre un rendez-vous, écrire à la préfecture, comprendre une réponse ou conduire seul des démarches qui mobilisaient auparavant les éducateurs.

Le travail occupe une place particulière dans les récits autour de cette expérience d'intégration. Il procure un revenu et constitue également un espace de reconnaissance : être attendu dans une équipe, voir ses compétences reconnues ou se sentir utile donne une consistance sociale à la place occupée.

Wilfried (cohorte 5) distingue explicitement intégration et appartenance : « *Appartenir à la société française, ça, je ne sais pas. Mais je pense sincèrement que je suis bien intégré. Au niveau du boulot, je trouve qu'il y a de l'égalité parce que j'ai une très belle équipe.* » Son propos montre qu'une personne peut se sentir pleinement reconnue dans certains espaces de la vie sociale tout en conservant une interrogation sur son appartenance à un ensemble national plus large.

Bintou (cohorte 3, sortie déclarée à 18 ans et 4 mois) associe pour sa part son sentiment d'intégration à la consolidation de plusieurs dimensions de son existence : « *Pour pouvoir me dire totalement intégrée, il faudrait peut-être que je trouve un logement social, que je galère un peu moins avec les démarches administratives et que j'aie la nationalité. Avec ces 3 choses, je pourrais dire : "Oui, ça va, c'est bon."* » L'intégration prend ici la forme d'une convergence entre participation sociale, stabilité et capacité de projection.

Le droit au séjour occupe à ce titre une place particulière. Junior (cohorte 3) résume cette expérience à travers cette formule : « *Je me sens étranger seulement quand je regarde mon portefeuille.* » Dans le travail, les relations amicales ou la vie quotidienne, l'appartenance peut être vécue comme évidente. Le titre de séjour réintroduit périodiquement une distinction juridique et rappelle la condition particulière attachée au statut d'étranger.

Reconnu ici, renvoyé à une "origine supposée" ailleurs

Les expériences de reconnaissance varient également selon les espaces sociaux. Certaines interactions vécues par les enquêtés réactivent des assignations liées à l'origine ou à la couleur de peau. Kadiatou (cohorte 3), devenue infirmière, raconte devoir parfois rappeler à certains patients qu'elle est bien l'infirmière. Rachid (cohorte 4) rapporte de son côté des insultes racistes rencontrées dans le monde du travail.

Les trajectoires invitent ainsi à concevoir l'intégration comme un processus situé dans plusieurs espaces de reconnaissance. Une place se construit par les apprentissages, les efforts et la

participation du jeune ; elle se consolide aussi dans les réponses que lui adressent les institutions, les employeurs, les collègues, les proches et les différents milieux sociaux auxquels il participe. Les anciens MNA rencontrés ont largement construit cette place, dont les dimensions professionnelle, résidentielle, relationnelle, juridique et symbolique progressent parfois à des rythmes différents.

Conclusion. Avoir le temps de construire sa place et les moyens de choisir sa vie

L'étude était partie d'une question simple : que deviennent les jeunes après la fin de leur accompagnement ? Les trajectoires rencontrées conduisent finalement vers une interrogation plus large : dans quelles conditions l'autonomie peut-elle réellement se construire lorsque les soutiens, le temps disponible et les droits diffèrent fortement d'un jeune à l'autre ?

Le temps apparaît comme une ressource à part entière. Quelques mois ou quelques années supplémentaires peuvent permettre d'achever une formation, de constituer une épargne, de préparer un logement ou de réajuster un projet. Le CJM peut être lu comme un instrument de protection et de rééquilibrage des temporalités du passage à l'âge adulte.

L'apprentissage associe qualification, expérience professionnelle et rémunération et constitue, pour de nombreux jeunes rencontrés, un puissant levier de sécurisation de leur sortie de l'ASE. Mais son efficacité invite aussi à interroger la liberté réelle des orientations lorsque la formation doit simultanément procurer un diplôme, un revenu et parfois contribuer à la sécurisation du séjour. La même question se pose pour l'enseignement supérieur : pouvoir juridiquement poursuivre des études ne signifie pas toujours disposer des conditions matérielles permettant de les mener à leur terme.

L'étude conduit ainsi à déplacer la question de l'autonomie vers celle des possibilités effectives. Trois dimensions apparaissent particulièrement structurantes : le temps nécessaire pour construire ses ressources, la possibilité de choisir entre plusieurs orientations réellement accessibles et la réversibilité permettant d'ajuster une trajectoire lorsqu'une difficulté survient.

Cette réversibilité est particulièrement importante après la sortie de l'ASE, lorsque des ruptures peuvent fragiliser une situation jusque-là stabilisée. Dans les parcours des autres jeunes adultes, les familles continuent souvent d'assurer une fonction d'amortisseur après la majorité. Des soutiens institutionnels ou relationnels accessibles après la sortie peuvent partiellement remplir cette fonction. Des dispositifs souples comme le DAMS trouvent ici leur intérêt en maintenant un point d'appui mobilisable selon les besoins.

Cette lecture rejoint l'approche par les capacités mobilisée dans l'étude. Une ressource ou un droit prend toute sa portée lorsqu'il peut être transformé en possibilité réelle : accéder à une formation et pouvoir la poursuivre, obtenir un emploi et pouvoir en changer, disposer d'un logement et pouvoir peser sur ses caractéristiques ne constituent pas les mêmes degrés de liberté.

Les trajectoires observées montrent une installation sociale, professionnelle et résidentielle largement construite, mais diversement protégée. Certains effets de l'accompagnement ne deviennent visibles qu'après plusieurs années : s'intéresser aux devenirs permet donc de regarder au-delà de la sortie administrative et d'interroger ce que l'accompagnement a durablement rendu possible.

Ces constats ouvrent également une réflexion sur les conditions d'une citoyenneté éclairée chez les jeunes : comprendre leurs droits et le fonctionnement des institutions, accéder à l'information, développer leur esprit critique et faire entendre leur point de vue. Cette perspective invite à examiner ce que l'accompagnement leur permet de construire pour prendre part aux décisions qui les concernent et, plus largement, à la vie collective. Elle interroge aussi les espaces qui leur sont effectivement ouverts pour exercer cette participation.

Partager les résultats de l'étude peut, à son tour, nourrir une citoyenneté éclairée auprès du public. En rendant accessibles les expériences des jeunes, les contraintes rencontrées et les effets des soutiens apportés, cette connaissance offre des repères pour former son jugement sur les politiques d'accueil et d'accompagnement. La parole des personnes concernées contribue ainsi à éclairer les conséquences concrètes des choix collectifs.

« Que deviennent les jeunes ? » conduit finalement à une autre question : quelles possibilités leur sont offertes pour devenir adultes ? Une transition juste permettrait de construire sa place tout en conservant les moyens d'orienter sa propre vie.